



Droit de visite et d'hébergement

Par **Choupettou**, le **27/08/2019** à **00:23**

Bonsoir

J'ai une la signification du JAF de mon jugement en janvier 2019

Le droit de visite a été accordé aux enfants pour voir leur grand mère (sur un delai de 6 mois)

Nous, parents nous sommes totalment opposés à ce jugement.

Les enfants ne souhaitent pas rencontrer leur grand mère qui n'ont pas vu depuis 8ans.

Quel est le délai pour que la partie la plus diligente fasse appel donc la grand mère ???

Comment cela se passe ?? Est ce que la grand mere est encore dans ses droits ??

Car à ce jour pas de nouvelle ??

Cordialement,

Merci de vos réponses